

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2021

---

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER  
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE110

présenté par  
M. Sempastous, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 32, substituer aux mots :

« au plus à »

les mots :

« ne pouvant excéder ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.